

CHARTRE DE L'ANTENNE DE COORDINATION

Programme Lire et faire lire Ontario (2025-2026)

Nom de l'organisme hôte :

Adresse ou localité :

La présente charte a été élaborée dans le cadre du programme Lire et faire lire Ontario. Elle définit avec précision le rôle, les responsabilités et les engagements de votre organisation agissant à titre d'antenne de coordination pour l'année scolaire 2025-2026.

1. Statut de l'antenne de coordination

L'antenne de coordination est une entité locale, rattachée à un organisme reconnu et bien ancré dans sa communauté ou sa région. Elle adhère pleinement aux objectifs du programme Lire et faire lire et manifeste son intention de devenir membre officiel de l'Association Lire et faire lire Ontario (ALFLO).

2. Rôle et engagements de l'antenne de coordination

2.1 Promotion et rayonnement du programme

L'antenne de coordination joue un rôle central dans la promotion et le rayonnement du programme Lire et faire lire à l'échelle locale. Elle œuvre à faire connaître les bienfaits du programme auprès des écoles, des familles et de la communauté.

2.2 Désignation et soutien du coordonnateur

L'antenne de coordination identifie et accompagne une personne à titre de coordonnateur. Ce dernier assume la responsabilité de l'implantation, de la planification, de la gestion et du suivi du programme Lire et faire lire dans les écoles de son secteur.

2.3 Coordination avec les écoles

Le coordonnateur prend contact avec la direction de chaque école de son territoire afin de convenir des modalités de mise en œuvre du programme à l'automne 2025, ainsi qu'à l'hiver et au printemps 2026. Il veille à l'obtention de la signature de la charte de l'école et à la désignation d'un membre du personnel scolaire comme agent de liaison.

2.4 Recrutement, formation et encadrement des bénévoles-lecteurs

Le coordonnateur est chargé du recrutement des bénévoles-lecteurs, de la validation de leurs aptitudes et de la vérification de leur certificat d'antécédents judiciaires. ***Il veille à ce que chaque bénévole s'inscrive sur le site <https://lflontario.ca>. Il transmet une copie du certificat d'antécédents judiciaires et de la Charte du bénévole dûment signée à info@lflontario.ca pour les dossiers de l'ALFLO. Il veille à ce que chaque bénévole participe à une session de formation de base en ligne ou en présentiel qu'offre l'ALFLO.***

2.5 Distribution du matériel et accompagnement

Le coordonnateur remet aux bénévoles-lecteurs et aux écoles le matériel pédagogique prévu par le programme. Il est présent au début et à la fin de chaque session, ainsi qu'à tout moment où sa présence est jugée nécessaire.

2.6 Gestion des ressources humaines

Le coordonnateur est habilité à démettre un bénévole-lecteur de ses fonctions en cas de manquement aux engagements du programme (absences imprévues et non justifiées) ou



LIRE
ET FAIRE LIRE

**UN CADEAU INTERGÉNÉRATIONNEL
POUR LE PLAISIR DE LA LECTURE**

de non-respect des règles établies dans la Charte du bénévole.

2.7 Soutien logistique et communication

L'antenne de coordination apporte, dans la mesure de ses moyens, un soutien logistique et communicationnel au coordonnateur afin de faciliter la réalisation du programme.

2.8 Maintien des liens avec les partenaires

L'antenne de coordination maintient un contact régulier avec les écoles et les bénévoles impliqués dans le programme, ainsi qu'avec l'Association Lire et faire lire Ontario, afin d'assurer la cohérence et la continuité des actions menées.

En adhérant à la présente charte, votre organisation s'engage à respecter l'ensemble de ces principes et à contribuer activement au succès du programme Lire et faire lire Ontario pour l'année scolaire 2025-2026.

Organisme hôte :

Nom :

Titre :

Courriel :

Signature :

Date :

Coordonnatrice Lire et faire lire à :

Nom :

Courriel :

Téléphone :

Signature :

Date :

Association Lire et faire lire Ontario :

Nom : Claude Gagné

Titre : directrice générale, ALFLO Téléphone : 613-255-7011

Signature :

Date :